

La *Consolidated Mining and Smelting Company of Canada Limited* a terminé la première partie de son aménagement de Waneta, sur la rivière Pend-d'Oreille; elle consiste en deux turbines de 120,000 h.p. chacune, sous une chute de 210 pieds et directement raccordées à un générateur de 90,000 kVa. L'aménagement a été prévu dans la centrale pour l'addition de deux nouveaux groupes quand le besoin existera.

La *British Columbia Electric Company Limited* a terminé à sa centrale de Bridge-River l'installation d'un quatrième groupe de 62,000 h.p. d'une puissance totale de 248,000 h.p. Les travaux d'élévation du barrage de retenue LaJoie ont été continués. Les travaux ont été commencés à l'aménagement de Seton-Creek, près de Lillooet; ils comportent un seul groupe de 58,500 h.p. sous une chute de 147 pieds qui doit être mis en service en 1956. La construction d'une ligne de transmission de 60 kV a été terminée entre Lillooet et Ashcroft, une distance de 60 milles, et l'on a commencé la construction d'une seconde ligne de transmission de 100 milles entre Bridge-River et Vancouver, ligne qui transportera 345 kV, le plus haut voltage du continent. Pour assurer de l'énergie additionnelle à l'île de Vancouver, on a commandé un câble sous-marin qui traversera le détroit de Géorgie; il aura une longueur de 77 milles et transportera 120,000 kVa d'énergie à 132 kV.

La *British Columbia Power Commission* a continué ses travaux du nouvel aménagement du site de la rivière Puntledge, près de Courtenay; la centrale ne comptera qu'un seul groupe comprenant une turbine de 35,000 h.p. sous une chute de 355 pieds actionnant un générateur de 30,000 kVa; elle doit être en service au début de 1955. Le projet de la rivière Spillimacheen est allé bon train et l'achèvement du premier stade comprenant 5,250 h.p. en trois groupes doit avoir lieu au printemps de 1955; on pourra y ajouter plus tard un nouveau groupe de 3,000 h.p. Les recherches ont été terminées au sujet de l'aménagement de 70,000 h.p. à Ladore-Falls, sur la rivière Campbell, et la construction doit se faire au cours de 1955. Une ligne de transmission de 60 kV a été terminée entre Whatshan et Nakusp et une ligne de 33 kV de la rivière Spillimacheen à Golden est en voie de construction.

La centrale hydro-électrique de Shawatlans de la *Northern British Columbia Power Company Limited*, au lac Woodworth, comprenant une turbine de 1,650 h.p. et un générateur de 1,125 kVa, a été détruite par un incendie en août 1954. On s'attend que la reconstruction sera entreprise en 1955.

Les nouveaux aménagements aux centrales à diesel de la *British Columbia Power Commission* comprennent 1,000 kW au lac Williams, 1,000 kW à Terrace, 1,136 kW au lac Burns et 1,000 kW à Quesnel.

Yukon.—Dans le sud du Yukon et le nord de la Colombie-Britannique, la *Northwest Power Industries Limited* a continué ses recherches en vue d'un aménagement hydro-électrique semblable à celui de Kitimat mais d'une puissance ultime supérieure, d'environ 4,300,000 h.p. Le projet comprend la conversion des grands lacs aux sources de la rivière Yukon et un énorme réservoir de retenue par la construction de digues près de Whitehorse et à d'autres endroits. Le cours du fleuve Yukon et des rivières et cours d'eau adjacents vont être détournés vers la vallée Nakonake, assurant une chute de 1,100 pieds et permettant un aménagement initial de 880,000 h.p. et un aménagement final de 2,800,000 h.p. Plus tard, un troisième tunnel conduira de l'eau à la rivière Taku pour un développement ultérieur d'énergie. Le site industriel projeté se trouvera sur la rivière Taku en Colombie-Britannique où des fourneaux et des affineries à des fins métallurgiques diverses pourront être installés.

La *Yukon Hydro Company Limited* projette pour 1955 la construction d'une nouvelle centrale de 800 h.p. qui exigera la diversion vers McIntyre-Creek des eaux du canal de fuite de la centrale actuelle de Porter-Creek.

Section 2.—Centrales Électriques

Les centrales électriques appartiennent à des compagnies, municipalités ou particuliers qui vendent ou distribuent l'énergie électrique qu'ils produisent ou achètent. Elles se divisent en deux catégories, selon le mode de propriété: 1° commerciales,—propriétés privées exploitées par des compagnies ou des particuliers; 2° municipales,—propriétés